

Cercle Condorcet de Paris

La Lettre

Venue du confinement, en attendant le retour d'une vie normale

Où va l'hôpital public?

André Grimaldi

Tirer des leçons de la pandémie

Jean Claude Henrard

La pandémie a-t-elle éclaté dans un ciel serein?

Yves Charpak

Penser l'après Covid, le pouvoir de la destruction créatrice

Philippe Aghion

La crise peut-elle contribuer à réduire les inégalités?

Louis Gallois

Le pire n'est pas certain

Catherine et Raphael Larrière

Les états d'urgence font redécouvrir la nécessité du droit

Dominique Rousseau

Les libertés publiques à l'épreuve des crises

Michel Tubiana

Pourquoi le festival d'Avignon ne mourra jamais

Pierrette Dupoyet

La Commune n'est pas morte

Bernard Wolfer

Éditorial

Cette année 2021 marque l'an deux de la pandémie Covid 19 qui touche le monde d'une empreinte particulière. Elle s'ajoute aux crises majeures qui affectent par ailleurs notre planète. La gestion de la crise sanitaire a bénéficié d'avancées inespérées venues de la science, mais a mis aussi en évidence les profondes inégalités qui demeurent entre les sociétés développées et les autres. Les états d'urgences sanitaires se sont ajoutés aux états d'urgences sécuritaires, mettant en balance nos libertés pour sauver nos vies. Le réchauffement climatique est confirmé de toutes parts comme issu des activités humaines. Entre incendies et inondations il provoque de multiples catastrophes, lesquelles pourraient hypothéquer nos avenir. Le temps présent (sujet de réflexions dans la précédente lettre) ne nous oriente plus vers un futur assuré radieux. Ce futur devient inquiétant, au point que certains se prennent d'espérer revenir à une normalité semblable à notre passé récent. Notre planète est bien unique et les rêves de Mars ne sont sans doute qu'une illusion mortifère.

Le monde se révélerait-il tel qu'à lui-même : *ubiquitaire*? A multiples faces, heureuses ou dramatiques. La pandémie rappelle cette phrase de La Fontaine : ils ne mourraient pas tous mais tous étaient frappés. Cependant, le pire est-il certain ? Nous ne le pensons pas et de l'esprit de Condorcet nous pouvons garder l'espoir de progrès humains, entre culture et nature. De ces destructions multiples, peut-il sortir des évolutions créatrices ? C'est ce que pensent plusieurs de nos intervenants. Encore faudrait-il savoir faire la paix et défendre les droits, ici et ailleurs. L'essor des migrations involontaires interroge nos démocraties. Beaucoup se lèvent pour les libertés et l'égalité. Mais il semble de plus en plus difficile de s'attacher à la fraternité ou plus simplement à la solidarité. Pour reprendre l'expression de Jérôme Fourquet, le monde se fissure en archipels, offrant prises à des recompositions qui pourraient devenir dangereuses.

Notre Cercle continuera à organiser ses débats et ses travaux autour de ces questions qui témoignent d'un monde dont nous ne savons plus très bien comment maîtriser ses dérives. Au bénéfice notamment des générations futures.

Bernard Wolfer
Président du Cercle Condorcet

Plénière du 23 septembre 2020

La crise hospitalière : Où va l'hôpital public ?

Avec André Grimaldi

Médecin honoraire des Hôpitaux de Paris

Professeur émérite de diabétologie au CHU Pitié Salpêtrière

Cette séance devait se tenir le 25 mars 2020. Mais le Coronavirus a tout changé et nous étions en confinement ce soir là. Cette crise sanitaire sans précédent a mis en évidence les faiblesses de notre système de santé et hospitalier, mais aussi sa résilience face à la crise, grâce à la qualité de ses personnels et à leur mobilisation.

Jean Claude Henrard a présenté André Grimaldi et a situé le cadre de son intervention.

Depuis plusieurs années, l'hôpital public est en crise : encombrement des urgences avec un recours ayant doublé en 20 ans ; difficultés croissantes pour les personnels soignants d'exercer leur métier dans de bonnes conditions, exposant ainsi les malades à une moindre sécurité sanitaire ; démissions de 1200 médecins hospitaliers de leurs fonctions administratives, grèves des internes, crise de recrutements des infirmières. Même les directeurs des hôpitaux tenus aux devoirs de réserve manifestent leur inquiétude. Malgré le pacte de re-fondation des urgences (injectant de l'argent supplémentaire - 750 millions sur 4 ans- et visant à améliorer leur fonctionnement et leur lien avec l'amont et l'aval) ; malgré le plan du gouvernement pour l'hôpital injection de 1,5 milliards sur 3 ans, une reprise partielle de la dette hospitalière, des primes pour les soignants et une refonte du statut des médecins hospitaliers) les personnels hospitaliers entendent poursuivre leur mouvement. Pourquoi et comment en est-on arrivé là alors que durant les trente dernières années de nombreuses réformes, rarement évaluées, ont porté sur l'organisation régionale des soins, l'organisation interne et le statut des établissements hospitaliers publics et leur mode de financement ?

Cette crise n'est-elle pas la manifestation dans le secteur de la santé d'une crise plus globale liée au poids croissant d'une gouvernance par les chiffres, marginalisant les professionnels vidant progressivement leur travail de son contenu en étant incapable d'en faire une évaluation qualitative.

André Grimaldi nous a exposé son point de vue. Lanceur d'alerte depuis des lustres sur les dérives

de l'hôpital public dont il est un ardent défenseur. La crise du Covid 19 a mis en évidence les limites de notre système et doit contribuer à repenser sa réforme.

Un hôpital qui tient la santé publique

Il y a 21 millions de malades chroniques en France qui sont traitées en phases aiguës par les hôpitaux, où l'on peut se rendre sans rendez-vous, en particulier aux urgences. Mais il est facilement débordé, en période normale : ainsi l'épidémie de bronchiolite de 2019 a débordé nombre d'hôpitaux, faisant craquer les réanimations pédiatriques.

La crise actuelle a montré que c'est l'hôpital qui tient la santé publique et non la médecine de ville, laquelle défaille vite ou même fait défaut, pour les maladies chroniques les urgences. Donc si l'on peut considérer que nous avons une médecine qui fonctionne bien en régime « normal », on peut aussi juger qu'elle ne remplit pas les objectifs de santé publique.

Le problème de notre médecine est celle de la permanence du suivi des soins, qui ne peut être réalisée par une médecine libérale, payée à l'acte. Celle-ci, établie depuis 1927, n'est pas adaptée aux exigences d'une médecine moderne quand la prévention, la prise en compte des variabilités sociales qui accompagnent nombre de maladies sont de fait ignorées, en faveur d'une médecine de soins immédiats. On a pu constater, à l'occasion du Covid 19, combien l'épidémiologie, la prévention collective reste faible en France.

Réformes des hôpitaux sans réformes de la médecine de ville

Il y a bien eu une réforme importante de l'hôpital public en 1958, avec Robert Debré. La création des CHU visait à renforcer la qualité de la formation, de la recherche et de la pratique médicale et chirurgicale dans les hôpitaux. Elle encadrait les hôpitaux privés. Elle voulait aussi améliorer la relation entre médecine de ville et hôpital. En même temps que la qualité de la médecine hospitalière augmentait, la médecine de ville n'a pas assez évolué, sauf en quelques spécialités. En matière de santé publique et d'urgences, elle a même quasiment disparu, peut-être à cause de l'insuffisance de la formation en ces domaines.

A partir des années 80, les réformes se sont enchaînées autour des progrès des techniques médicales et chirurgicales qui ont apporté un régime de bonnes pratiques et des profils de médecins ingénieurs. L'hôpital est devenu une entreprise à gérer, avec des « managers », formés aux techniques d'équilibres financiers. La T2A a amplifié ce mouvement, sur le modèle des actes chirurgicaux, né-

gligeant le suivi des malades dont la variabilité des situations et des affections suggère pourtant son intérêt. Ceci a pu faire dire à De Kervasdoué que « l'hôpital doit être une entreprise comme les autres ». On a vu se développer des examens inutiles pour rentrer dans les normes financières avec un budget contraint. Les opérations simples ou de routine ont été accaparées par le privé, qui pouvaient mieux gérer ce système au « forfait ».

Hôpital ultime recours?

Dans ces conditions l'hôpital public, outre sa fonction de formation, s'est vu obligé de traiter les actes difficiles, les épidémies, les cas complexes, tout en restant contraint par des budgets serrés, votés chaque année par l'ONDAM. Ont été mis en déficits près de la moitié des hôpitaux. Ils ont dû réduire certains investissements, s'endetter. Les 35 heures ont créé de grosses tensions qui n'ont pas pu être réglées dans les limites des budgets. Le développement des actes ambulatoires a conduit à la fermeture de nombreux lits, voire d'hôpitaux : 4200 lits en 2018. On a vu avec la crise du Covid l'inconvénient majeur d'une politique qui gère sur l'hypothèse d'une médecine de soins « en eaux calmes ». Or le public doit prendre tout ce que le privé (cliniques et médecins libéraux) ne prend pas (et parfois ne peut pas prendre). Dans le même temps la médecine de ville n'évolue toujours pas. On a vu qu'elle était de fait à l'écart de la gestion de la crise sanitaire et non par refus des autorités publiques qui ont soutenu les médecins libéraux dans leurs discours.

Il devient plus que jamais nécessaire de refonder une véritable politique de santé publique, avec les hôpitaux publics, en associant les autres acteurs dans des contrats autour de la santé publique. Il ne faut pas se limiter à une médecine de soins par des normes, découpant les maladies et les malades en autant de spécialités (par ailleurs nécessaires). Peut-être serait-il bien de développer une médecine d'observance, multi-fonctionnelle ?

Didier Ménard, médecin généraliste, créateur du centre de santé communautaire de St Denis, nous a fait part de sa longue expérience auprès de populations pauvres ou en difficultés sociales, comme au Franc Moisin où il a exercé pendant 35 ans. Il défend l'idée que la santé n'est pas que du soin instantané, mais un ensemble d'interventions où le médecin, mais aussi l'assistante sociale, le diététicien, l'enseignant, l' élu local, les associations locales ont des rôles à jouer. Une santé globale dirait-on aujourd'hui.

La discussion a contribué à nuancer les atouts et les faiblesses de notre système de santé, en mettant en évidence une évolution de la médecine libérale avec davantage de centres de santé.

L'élargissement de certains remboursements, l'encadrement de certains actes a été évoqué. Cepen-

dant, il n'est pas encore certain que cela fasse changer rapidement l'obstacle du paiement à l'acte vers des « forfaits patients » comme cela existe dans d'autres pays pour favoriser une médecine de santé plus qu'une médecine de soins.

Synthèse par Bernard Wolfer

Outre sa participation à de nombreux débats dans la presse écrite, notamment le Monde Diplomatique, et audio-visuelle, André Grimaldi a écrit plusieurs ouvrages qui résument bien ses combats : L'hôpital malade de la rentabilité en 2009 ; La santé écartelée : Entre santé publique et business en 2013, Les maladies chroniques, vers la 3^e médecine en 2017. Son dernier ouvrage, Santé : Urgence est paru début avril 2020, chez Odile Jacob.

Didier Ménard a publié aux éditions Anne Carrière : Pour une médecine sociale, osons la médecine communautaire, 2020.

Point de vue

Tirer des leçons de la pandémie pour prévenir les futures crises sanitaires et environnementales.

Jean Claude Henrard

Membre du Cercle

Plusieurs enseignements peuvent être tirés provisoirement de plus d'une année de déroulement de la pandémie.

Tout d'abord cette crise est une situation où se conjuguent incertitude et absence de consensus. Depuis le début de cette pandémie de nombreuses questions n'ont cessé de se poser, dont certaines n'ont pas encore de réponse définitive à ce jour. L'apparition de nouveaux variants ajoute encore à cette incertitude. L'absence de consensus s'étale quotidiennement que ce soit entre experts, entre décideurs politiques ou entre membres d'une même famille.

En ce qui concerne la maladie, la question des personnes asymptomatiques porteuses du virus, la durée des symptômes passée la période aiguë et l'importance des séquelles physiques, sensorielles et mentales, les effets des vaccins restent insuffisamment documentés.

Ensuite, dans un contexte de manque d'anticipation et de préparation des services

publics notamment de la santé, singulièrement du secteur de la réanimation,¹ le système de soins a tenu jusqu'à maintenant grâce à la remarquable mobilisation des personnels soignants qui ont payé un lourd tribut à la pandémie. Les « oubliés de la croissance » ont été fidèles au poste et ont assuré le maintien des services essentiels.

Des organisations nouvelles

Dans ces situations incertaines, les modes habituels d'organisation et de décisions ne peuvent être maintenus et de nouvelles manières de faire ont émergé. De nombreuses initiatives locales de la part de professionnels de soins de première ligne, du secteur médico-social, d'organismes d'éducation et de promotion de la santé en région ont été prises pour adapter les pratiques ou les actions au contexte de la pandémie. Des Agences Régionales de Santé² (ARS), des collectivités locales ont développé des programmes ciblés sur les personnes socialement vulnérables et fragiles qui ont été les plus touchées par la pandémie tant sur le plan de la santé que sur ses conséquences socioéconomiques. La capitalisation des retours d'expérience de ces initiatives sera très utile pour nous aider à réagir au mieux à l'avenir.

La stratégie a paru s'adapter à l'évolution de l'épidémie notamment en territorialisant les réponses en fonction de l'évolution des contaminations, des hospitalisations notamment en réanimation. Les situations dramatiques observées dans de nombreuses Ehpad lors du premier confinement ont conduit à des instructions assurant un meilleur équilibre entre mesures sanitaires et maintien des relations humaines (autorisation encadrée des visites de famille). L'évolution d'ensemble - couvre-feu à horaire changeant, confinement allégé - a reposé sur des décisions peu lisibles sans objectifs clairs rendant difficiles l'application des mesures décidées.

Des manques révélés

La mise en œuvre de la stratégie a souffert de pénurie en moyens, des plus élémentaires (masques, consommables pour les tests aux plus sophistiqués (laboratoires de séquençage du génome viral) mais surtout de déficits logistiques et de blocages administratifs. Par exemple : errements dans l'organisation du dépistage ; insuffisances de la télésurveillance des personnes isolées à domicile ; gestion des commandes de

masques au début de l'épidémie ; retard dans la mise à disposition des laboratoires vétérinaires départementaux et des laboratoires de recherche pour effectuer les tests ; rare recours à l'analyse des eaux usées pour détecter la présence du virus ; errances dans le stockage des vaccins au début ; etc.

La communication gouvernementale a visé à faire accepter un paradoxe fort de santé publique, à savoir que la réponse à la pandémie de Sars-Cov 2 oblige à être solidaire en étant solitaire c'est à dire en mettant à mal les liens sociaux. Elle a été trop souvent erratique et infantilisante, générant un déficit de confiance aggravé par les réseaux sociaux porteurs de fausses nouvelles et par la communication souvent apocalyptique des grands media. Elle a trop fait de la sauvegarde des capacités hospitalières l'objectif principal aux dépens de l'objectif de réduction de la circulation du virus et des dégâts qui lui sont liés en termes de mortalité, de morbidité et d'inégalités sociales. Ce déplacement risque de renforcer l'hospitalo-centrisme déjà dominant dans le système de soins français.

Cette pandémie a fait apparaître au premier plan plusieurs questions. Certaines se posent à l'échelon de la société occidentale. Peut-on continuer à s'enfermer dans le déni de la mort alors que, porté à son paroxysme, il a conduit, sous prétexte de protéger les plus âgés, à leur imposer, lors du premier confinement, des conditions inhumaines de fin de vie les privant de tout lien social ? Quel équilibre trouver entre contrainte et adhésion de la population, dans un pays démocratique, pour que des mesures de prévention indispensables telles que le confinement, les gestes barrières soient respectées, pour que les personnes se fassent vacciner et que l'individualisme ne prenne pas le pas sur la solidarité ?

Quelles stratégies?

D'autres questions se posent au niveau mondial : faut-il privilégier la santé ou l'économie alors qu'il est apparu que l'une ne fonctionne pas sans l'autre. Il en va ainsi pour la stratégie choisie face à cette pandémie. La stratégie du zéro covid visant à éliminer le SARS-Cov 2, adoptée par quelques pays de l'OCDE, a obtenu de meilleurs résultats en matière de décès, de reprise économique et de rigueur des restrictions sur la durée, par rapport à

¹ La Cour des comptes, dans son rapport annuel., souligne l'absence de plan adapté dans les services de réanimation, suggère des mesures de renforcement de leurs personnels et appelle à un nouveau mode de tarification car l'actuel fait de la réanimation une activité structurellement déficitaire

² Rousseau A, Bevort H, Ginot L (2020), « La santé publique au risque de la Covid19 : du premier retour d'expérience à la formulation de nouvelles exigences collectives ». *Santé publique*, 32 ; 2-3 : 1-5.

la stratégie de vivre avec le virus, adoptée par la majorité des pays de l'OCDE.

Peut-on combattre une telle pandémie sans solidarité entre les Etats ? Ceci supposerait de passer par un renforcement de leur coopération à l'échelon mondial notamment par un nouveau contrat entre eux et l'OMS et sa mise en œuvre. Cette solidarité rend nécessaire de s'affranchir des contraintes de la propriété intellectuelle des brevets des vaccins, d'assurer leur production de manière suffisante et leur distribution de manière efficace et équitable à l'échelon mondial.

Peut-on prévenir le retour de telle pandémie et de façon générale toute crise environnementale (dont le réchauffement climatique est la plus visible), sans avoir une approche intégrée où santé humaine, santé animale et santé de l'environnement ne font plus qu'une ?

Plénière du 4 mars 2021

La pandémie COVID 19 a-t-elle éclaté comme un orage dans un ciel serein ?

Yves Charpak

Yves Charpak est médecin de santé publique. La multitude de ses expériences professionnelles lui a permis d'acquérir une vision très large dans ce domaine de la santé. D'abord chercheur en épidémiologie clinique, il a contribué à développer l'évaluation du système de santé et de celui des soins, il a aussi occupé des postes plus stratégiques à l'OMS Europe, découvert le monde des micro-organismes à l'Institut Pasteur... Il est vice-Président de la société française de santé Publique.

Il est venu nous faire part de ses réflexions sur la survenue de cette pandémie Covid-19 qui occupe le devant de la scène depuis un an. Comment les organisations de nos sociétés ont été interpellées par un virus ?

Quelle était la situation du monde de la santé « d'avant COVID » ?

L'amélioration des conditions de vie, de l'hygiène et les progrès de la médecine ont fait bondir de quatorze ans en peu de temps l'espérance de vie optimale dans les pays occidentaux. Toutefois, ce gain est réalisé au prix d'une implication accrue des systèmes de santé avec notamment l'apparition ou le développement de maladies chroniques.

La France se situe dans le haut des pays européens avec 11% du PIB consacré actuellement à la santé (chiffres clés Eurostat). Il s'agit de dépenses majoritairement publiques pour ces pays.

La répartition des dépenses entre les différents postes est variable en fonction des pays. La part de l'hôpital est plus importante en France que dans d'autres pays, qui pourtant dépensent plus ou autant.

Les facteurs de risques producteurs de maladies chroniques ont été mieux identifiés, représentés avant tout par le tabac, l'hypertension, l'alcool, la sédentarité, la part insuffisante de fruits et légumes dans l'alimentation...

La collaboration entre pays Européen dans le domaine de la santé a tardé. Elle s'est développée surtout à l'occasion de chaque crise : vache folle, sang contaminé, médiateur, glyphosate, perturbateurs endocriniens, grippe aviaire...

Néanmoins aujourd'hui les échanges multilatéraux sont considérables, à travers de multiples organismes : au moins vingt agences des Nations Unies, OMS, fondations spécialisées...

L'information est également beaucoup plus disponible et l'intérêt de chacun pour sa propre santé s'est beaucoup accru.

Quelles ont été les alertes qui ont précédé la pandémie COVID 19 ?

De nombreuses crises récentes auraient pu nous aider à mieux nous préparer à une crise sanitaire.

En janvier 2009 la grippe aviaire H1N1 a eu indiscutablement une diffusion mondiale mais avec une létalité modérée. Le passage à la phase pandémique a cependant enclenché les procédures prévues dans ce cas, notamment la commande de vaccins... La France en tête.

Après le SIDA, dans les années 70/80, de nombreux épisodes infectieux sont apparus, comme le Chikungunya, la Dengue et autres maladies émergentes ainsi que la résurgence de maladies anciennes (tuberculose) devenant plus résistantes, à partir de 1993 et des années qui ont suivi. Le Sras-cov, autre coronavirus, a eu une extension modérée, avec une létalité élevée.

La sécurité est mise à mal dans ces crises et montre les failles des organisations.

Un règlement sanitaire international (RSI) demandé à tous les états membres par l'OMS a été révisé en 2005 pour mieux se préparer à coordonner les actions en commun et renforcer les capacités de chaque pays.

Mais de nombreuses questions sont restées sans réponse comme par exemple celle du risque des voyages aériens comme vecteur de diffusion des maladies infectieuses.

Les animaux aussi sont depuis longtemps sous surveillance mais sans développement suffisant des travaux communs entre santé humaine et animale, même si le concept de « one health » fait son chemin en France.

En 2007 les travaux du RSI à l'occasion de la grippe aviaire ont abouti en France à un plan de prévention et de lutte commun. Mais depuis, on a plutôt noté un désengagement du RSI sous couvert d'une forte délégation des obligations de l'Etat, par exemple dans la constitution de stock de matériel.

Les politiques ne se sont pas non plus beaucoup investis de cette question. En France, les parlementaires votent chaque année la Loi de finance de la sécurité sociale mais n'ont pas vraiment expertisé les moyens prévus pour se préparer aux crises sanitaires et la question n'est jamais posée.

Comment dans ce contexte s'est installée la crise actuelle ?

En janvier déjà le virus été identifié et séquencé.

L'OMS questionné au début ne pense pas utile de prendre des mesures mais maintient une surveillance. Cependant le comité interne du RSI convoqué par le directeur général de l'OMS discute d'une alerte générale d'urgence sanitaire le 23 janvier, laquelle est confirmée officiellement le 30 janvier.

Les pays réagissent peu : aux USA le CDC américain interdit de faire un test Covid. La France réagit peu de façon opérationnelle pendant deux mois. C'est seulement après les élections municipales du 15 mars qu'est prise la décision d'un confinement strict. C'est seulement le 24 avril que les leaders mondiaux décident d'accélérer et dégagent des moyens pour développer la connaissance et la recherche de traitements.

On peut noter cependant des différences entre les pays dans les résultats de la gestion. Par exemple en Allemagne la meilleure situation de début de crise semble due à une décentralisation des décisions avec une plus grande autonomie locale. Les pays du sud est asiatique ont bénéficié d'une culture antérieure de protection des risques infectieux dans la population.

La France a souffert des difficultés de coordination entre secteurs public et privé, entre hôpital et ville et d'une grande centralisation de la gestion du système de soins.

Plusieurs constats peuvent déjà être tirés.

Le monde occidental n'est plus le seul qui compte et ni le modèle dans la gestion des crises internationales. A noter par exemple en Chine et dans les pays asiatiques la construction d'hôpitaux de mille lits par jour et une meilleure acceptation des contraintes pour raisons collectives.

La production scientifique et la connaissance en santé ont montré une capacité vertigineuse en peu de temps (environ 7 millions de chercheurs dans le monde), 5600 revues médicales, avec la base de données américaine Medline qui permet l'accès de tous aux publications internationales.

La science mondialisée a été mobilisée de façon extraordinaire avec la réalisation rapide de vaccins.

Cette masse de connaissance en continu nécessite l'apparition de nouveaux métiers pour aider les scientifiques et médecins dans la synthèse des connaissances. Il est de même indispensable de travailler sur l'accès à la connaissance, l'éducation à l'esprit scientifique et la dénonciation des fausses rumeurs.

Mais de nombreuses questions de société subsistent, à quoi est-on prêt à renoncer pour plus de sécurité sanitaire, notamment sur la restriction des relations sociales ? Comment mieux se préparer aux crises : plan de contingence dans les hôpitaux, échanges multisectoriels santé humaine et animale... En sachant que l'efficacité de la prévention va à l'encontre de sa reconnaissance. Si on évite des crises, cela ne se voit pas...

Synthèse Laure Prestat – membre du Cercle

Lettre du Cercle Condorcet de Paris, 3 rue Juliette Récamier, 75343 Paris Cedex 07 Email frcs.le-berre@orange.fr Sites: http://cercle-condorcet-de-paris.org . http://debats-condorcet.fr/ Responsable de la publication : Bernard Wolfer. Impression Dejalink
--

Penser l'après Covid : Le pouvoir de la destruction créative

Philippe Aghion
Professeur au Collège de France

Philippe Aghion est économiste. Il a enseigné à l'université Harvard, à la London School of Economics et à l'École d'économie de Paris. Il est depuis octobre 2015 professeur au Collège de France. Il est également membre du Cercle des économistes et associé à l'École d'économie de Paris.

La crise Covid 19 a bouleversé notre monde de façon nouvelle et inattendue. Elle a aussi conduit à une contraction jamais vue depuis la seconde guerre mondiale de la croissance, et à gonfler les dettes publiques au-delà de l'imaginable. Elle a mis en évidence, de façon diverse selon les pays, les faiblesses et insuffisances de nos économies. Le développement de la pauvreté et des inégalités a repris.

Beaucoup s'interrogent sur les conséquences de cette crise, sur les capacités de nos sociétés à poursuivre la croissance passée, ou même à inventer de nouvelles voies, notamment pour contrer le dérèglement climatique.

Philippe Aghion est de ceux qui pensent que ce processus de destruction est une opportunité de création de nombreuses voies de croissance : « *Plutôt que de vouloir dépasser le capitalisme, il faut chercher à mieux le réguler ... mais comment diriger cette destruction créatrice vers l'objectif d'une croissance plus verte et juste ? Comment faire que les innovateurs d'hier n'utilisent pas leurs rentes pour empêcher de nouvelles innovations ?* »

Renouveler l'approche de Schumpeter

Renouvelant l'approche de Joseph Schumpeter, Philippe Aghion vient de publier avec Céline Antonin et Simon Bunel le livre : « **Le pouvoir de la destruction créatrice** ». Critiquant la théorie néo-classique développée par Robert Solow qui ne prendrait pas en compte les pouvoirs de l'innovation à faire changer les équilibres économiques, ils proposent une nouvelle approche. Celle-ci peut-elle s'appliquer à cette période de crise, unique, et permettre de gérer l'après Covid ?

Son intervention s'appuie sur le livre cité ci-dessus

et reprend en grande partie les cours au Collège de France sur la croissance et l'innovation en tentant de tirer les premiers enseignements de la crise du Covid 19.

En introduction, Philippe Aghion veut répondre au discours dominant, pessimiste et résigné, lié à la situation actuelle : le COVID serait durable, voire insurmontable. Les inégalités s'accroissent inexorablement, la mondialisation va nous marginaliser, préoccupations auxquelles s'ajoute l'angoisse du réchauffement climatique qui nous condamnerait à la décroissance. Mais selon lui, la destruction créatrice qui a permis dans le passé une croissance à des niveaux de prospérité inimaginables il y a deux cent ans peut nous faire sortir de l'impasse du COVID. Ainsi, qui aurait cru que la technique expérimentale de l'ARN messager conduirait en moins d'un an à la diffusion massive de vaccins ? La décroissance ne serait pas non plus la solution à la crise du climat, comme l'a montré le fait que la décroissance de 30% du PIB n'a conduit qu'à une baisse de 8% des émissions de CO2.

Destruction créatrice et innovations

Pour rappel, la destruction créatrice est le processus par lequel de nouvelles innovations viennent constamment remplacer des technologies et activités existantes. Schumpeter avait noté la contradiction inhérente à ce processus. L'innovation est motivée par la perspective de rentes, mais ces rentes conduisent ensuite à empêcher l'innovation. PA et ses co-auteurs proposent de dépasser ce pessimisme de Schumpeter et de le remplacer par un « optimisme de combat ».

Le processus de destruction créatrice permet d'expliquer certaines grandes énigmes de l'histoire économique, de remettre à plat certaines idées reçues et enfin de repenser l'avenir du capitalisme.

Comment expliquer le décollage industriel au 19^e siècle en Europe ? On trouve dans l'histoire des exemples d'essor économique comme celui qu'a connu Venise. Ils ont été limités dans le temps. Schumpeter explique que le véritable décollage industriel est apparu au 19^e siècle pour 3 grandes raisons : la liberté de circulation des idées (universités libres, imprimerie...), le développement du droit de propriété des inventions, la concurrence entre les pays européens où les inventions pouvaient circuler.

Les révolutions technologiques successives de la vapeur, puis de l'électricité et enfin des technologies de l'information (TIC) ont conduit à des « technologies génériques » qui se sont diffusées progressivement à tous les secteurs de l'économie.

Cette diffusion massive ne s'est pas accompagnée

d'un chômage de masse comme le craignaient notamment les ouvriers de ces secteurs qui s'y sont opposés violemment (révolte des luddites en Angleterre contre les machines à vapeur, par exemple). De fait, les entreprises qui innoveraient se développent et créent de l'emploi et ce, dans des proportions plus importantes que la baisse d'emploi générée par le déclin des entreprises qui n'innoveraient pas.

On observe néanmoins une stagnation de la croissance aux Etats-Unis depuis 2005, alors qu'elle avait été très forte surtout dans les secteurs qui produisent et utilisent les TIC. Au départ, les entreprises à l'origine de la révolution des TIC, ont stimulé la croissance de la productivité mais le développement de ces entreprises « superstar », les « GAFAM », en envahissant tous les secteurs, en inhibant la concurrence ont ensuite eu un effet négatif sur la croissance et découragent maintenant l'innovation. Il s'agit donc d'un problème de politique de concurrence aux USA qui ne s'est pas adaptée à cette nouvelle situation. D'où la nécessité de l'intervention de l'Etat et de la société civile. Il faudrait ainsi réformer la législation pour surmonter ce problème. La politique de Joe Biden semble s'orienter en ce sens.

La théorie permet aussi d'expliquer les nombreux exemples de pays émergents (Argentine, Japon, Corée du Sud) qui ont connu une période de forte croissance suivie d'une stagnation ou d'un déclin. C'est une illustration du dilemme schumpétérien : les grandes entreprises qui ont innové deviennent des obstacles à l'innovation en formant des conglomerats qui influent sur le politique pour maintenir leurs avantages. Seules des réformes structurelles peuvent contrecarrer cette situation.

Les innovations profitent-elles à tous ?

Certains économistes soulignent un lien entre innovation et inégalités. Cependant, la mise en évidence du lien dépend de la mesure des inégalités de revenus. Si l'on observe le top 1% des revenus les plus élevés, leur revenu augmente en effet fortement sous l'effet de l'innovation (travaux de Piketty). En observant la répartition des revenus mesurée par le coefficient de Gini, ce n'est pas ou beaucoup moins le cas. L'étude des données relatives à la production, la qualité des brevets et à la distribution des revenus dans les différents états américains pendant la période 1975-2010 illustre ces constats. L'innovation crée également de la mobilité sociale.

Philippe Aghion revient sur quelques idées reçues, telles que « taxer les robots protège l'emploi ». Dans le livre (chapitre 3) les auteurs présentent les résultats de travaux de recherche sur les entreprises françaises qui automatisent plus. Elles créent de l'emploi car elles deviennent plus

productives et étendent leur marché et donc leurs ventes. L'effet positif sur l'emploi l'emporte sur l'effet de substitution ou de destruction d'emploi dans les entreprises qui n'automatisent pas.

Impôts et emplois

Il considère que l'impôt n'est pas le seul levier pour rendre la croissance plus inclusive. L'impôt est évidemment un levier important. Ainsi, les Etats-Unis ont raison d'augmenter l'impôt sur le capital car il est trop faible actuellement. A l'inverse, en France on a eu raison de le baisser et de le rapprocher des pays scandinaves car il était trop haut. A partir de l'analyse des zones d'emploi aux Etats-Unis, les co-auteurs ont estimé une corrélation très fortement positive entre innovation, en particulier des entrants, et mobilité sociale. Les entreprises innovantes paient mieux, augmentent davantage les salaires, promeuvent mieux au sein de l'entreprise et forment mieux leurs salariés.

Philippe Aghion s'oppose ici à Thomas Piketty, pour lequel l'innovation n'existe pas, les riches étant des rentiers. Pour Philippe Aghion, les riches peuvent être soit des innovateurs, soit des rentiers. Il faut encourager les uns et empêcher les autres d'inhiber l'innovation. Il faut veiller notamment au financement des campagnes politiques, aux lobbys etc. L'Etat doit donc utiliser d'autres leviers en plus de la fiscalité, comme développer la concurrence et investir dans l'éducation, la santé, la recherche et les infrastructures.

Une autre idée reçue serait que le recours aux barrières douanières est le seul moyen de reconquérir nos chaînes de valeur. A partir de l'exemple des importations et exportations de produits COVID comparée entre la France et l'Allemagne, on voit que la France a stagné et que l'Allemagne a un excédent commercial. La France a délocalisé là où l'Allemagne a innové. Il faut adosser la politique industrielle à l'innovation, ce qui n'empêche pas des barrières douanières contre le dumping social et environnemental, mais plutôt à l'échelle européenne.

La décroissance n'est pas une solution, il faut repenser le capitalisme

Philippe Aghion s'oppose aussi à l'idée que la décroissance serait la seule solution face au réchauffement climatique. Pour lui, l'exemple réel en a été l'effet sur le CO2 de la crise du COVID bien inférieur à la baisse de la croissance. Il faut développer des brevets verts. Or, les entreprises qui ont développé des techniques polluantes ne vont pas spontanément innover dans les technologies vertes. D'où la nécessité d'une action de l'Etat par le biais de la taxe carbone, par exemple, mais aussi d'une politique industrielle verte. Les consommateurs et la société civile ayant

aussi un grand rôle à jouer.

Enfin, il considère qu'il faut repenser le capitalisme. Le Covid a agi comme un révélateur des forces et faiblesses des différentes économies. Ainsi, il a mis en évidence le modèle social déficient aux États-Unis. Il y a déjà plus de 500 000 morts du COVID, beaucoup de gens ont perdu leur travail et par conséquent leur couverture sociale. Le taux de pauvreté et les inégalités se sont donc accrus alors qu'ils ont peu augmenté en Allemagne et dans les autres pays européens. Joe Biden réagit très bien maintenant et sa réponse est une révolution.

A l'inverse, si les européens ont un modèle social protecteur, leur écosystème n'encourage pas suffisamment la recherche et l'innovation. La crise du COVID a montré que l'innovation en Europe et en particulier en France ne fonctionne pas bien. Les américains ont réussi en moins d'un an à transformer une technologie encore expérimentale en un vaccin produit en masse. Si nous n'y sommes pas parvenu, (ce n'est pas par hasard, mais faute d'un écosystème favorable et d'une recherche fondamentale suffisamment développée. Aux États-Unis, dans le domaine des vaccins et biotechnologies, existent plusieurs institutions qui fournissent de gros financements, des universités très bien dotées ainsi que beaucoup de Capital Risque et des structures gouvernementales très efficaces : la DARPA (Defense Advanced Research Projects Agency) et la BARDA (Biomedical Advanced Research and Development Authority).

Pour des états investisseurs

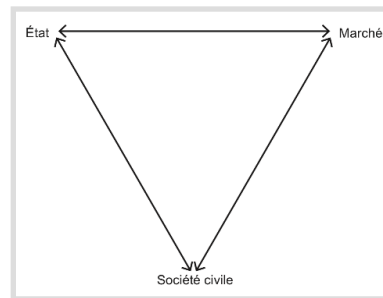
La DARPA a été créée pendant la guerre froide pour développer les projets dans le domaine de la défense. Le budget vient du ministère de la défense mais il est géré de façon autonome par des chefs d'équipe nommés pour 3 ans qui s'appuient ensuite sur des partenariats public-privé. La BARDA est plus récente, mais repose sur le même principe dans le domaine des biotechnologies. C'est ainsi pour les vaccins anti COVID que des financements ont été apportés à de nombreux laboratoires en concurrence, en prenant tous les risques pour eux et en développant des usines avec options pour qu'elles produisent à grande échelle. A titre de comparaison l'Europe a dépensé 4 milliards là où les USA en ont dépensé 12.

L'Europe vient de se doter d'une agence inspirée de ce modèle HERA (Health Emergency Response Authority) qui devrait entrer en service en 2023. C'est peut-être un début mais il faut vraiment rattraper notre retard. En Europe et en France en particulier, il y a énormément à faire de ce point de vue.

Enfin, il y a eu une désindustrialisation excessive

en France et un fonctionnement parfois défectueux de l'Etat. La France a trop délocalisé ses chaînes de valeur et ne finance pas assez la recherche fondamentale. Le fonctionnement de l'Etat doit être plus efficace. Philippe Aghion prend l'attestation dérogatoire d'avril, qui a été depuis supprimée, comme exemple de bureaucratie inefficace.

Comment combiner les bons côtés du modèle américain (plus pro-innovation) et du modèle européen (plus protecteur) ?



Ce schéma représente le triangle formé par l'Etat, la société civile et le marché. C'est par l'action des trois que l'on pourra dépasser le pessimisme schumpétérien.

Dans l'exemple du vaccin anti-COVID, les entreprises ont créé le vaccin, aidées par l'Etat et c'est la responsabilisation des citoyens qui permettra de sortir de l'épidémie.

Plus généralement, c'est l'action de ces trois composantes qui peut permettre de réguler le capitalisme et de l'orienter.

Synthèse par Hedda Weissmann

Membre du Cercle

Plénière du 19 mai 2021

La crise sanitaire peut-elle conduire à des changements économiques et sociaux qui réduisent les inégalités ?

Avec Louis Gallois

Membre du Cercle

Il n'est pas aisé, en quelques lignes, de résumer l'ensemble des propos de Louis Gallois lors de cette plénière tant ceux-ci furent riches et variés, traitant certes des conséquences du Covid 19 sur les inégalités mais également de sujets connexes

tels que les nécessités de l'immigration face à la baisse de la natalité et les méfaits de la décroissance préconisée par certains, celui-ci répondant en outre à de nombreuses questions.

D'entrée de jeu, Louis Gallois nous avertit qu'il limitera son propos à la description des trois sources principales d'inégalités : Inégalités de **revenu**, de **patrimoine** et de **chance**, ces trois critères conditionnant ce que l'on appelle globalement la pauvreté.

Inégalité des revenus

En matière de revenus en Europe, la France n'est pas si mal placée, nous dit-il. Nous avons avant 2020, 14% de la population en dessous du seuil de pauvreté, soit en dessous de 1063 euros par mois (données 2018), c'est à dire moins de 60% du revenu médian. La politique fiscale française, redistributive, a donc un impact assez important pour réduire les inégalités de revenu. Sans cette dernière, 24 % de la population française serait en deçà de ce seuil.

Dès avant le Covid, en 2018-2019, ces inégalités ont recommencé à se creuser. Le revenu des « Gilets-jaunes » a augmenté. La seule population dont les revenus n'ont pas progressé et voire même diminué, est celle des 10% les plus pauvres. Ne travaillant pas pour la plupart, ils n'ont pas bénéficié des différentes baisses de charges sociales. Le montant du RSA est resté figé et les autres aides telles que les APL ont été soit réduites soit désindexées.

La Covid 19 a renforcé cette évolution. Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 10%. On a vu s'allonger les files d'attente devant les centres de distribution alimentaire. Les revenus des 20% des plus aisés sont restés inchangés, ces derniers ont même économisé et sont à l'origine – pour l'essentiel – des 100 milliards d'épargne supplémentaire constatée alors que les 20% les plus pauvres se sont endettés et ont perdu du pouvoir d'achat. De nombreux petits métiers et le travail au noir, autrefois sources de rémunération pour les personnes en difficulté ont disparu. De ce fait, le taux de pauvreté, non encore mesuré par l'INSEE, s'est probablement accru de 1%.

Pour l'ancien patron d'EADS, la décroissance, de l'ordre de 10% en 2020, est profondément injuste et ne peut que renforcer les inégalités. N'est-il pas, en effet plus difficile de « partager le gâteau » lorsque ce dernier se réduit ?

Inégalité de patrimoines

En ce domaine, la France est beaucoup moins bien placée qu'en terme de revenus. Cela est dû notamment à la hausse des prix de l'immobilier.

Les propriétaires profitent de cette hausse et cela crée des inégalités patrimoniales fortes. Le marché des actions a lui aussi augmenté, bénéficiant aux plus riches.

Ce problème devrait conduire un jour à engager une réforme des droits de succession, ce qui est aujourd'hui, un tabou. Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation et la fin de l'ISF avantagent elles-aussi les détenteurs de patrimoine.

Inégalité des chances

En France, nous dit le Président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, l'ascenseur social ne fonctionne plus. Le pire est qu'il n'y a pas de mobilité sociale.

On considère qu'il faut six générations à quelqu'un pour sortir de la pauvreté. Ce qui veut dire que l'on n'en sort pas et que les fils de pauvres engendreront des fils de pauvre... C'est ce qui mine le plus nos concitoyens.

En 2018, le Président de la république avait préconisé de remédier à cela en misant sur la jeunesse. Il avait sans doute vu juste, mais les réalisations n'ont pas suivi.

Inverser la dynamique de creusement des inégalités

En conclusion nous dit Louis Gallois, inverser aujourd'hui la dynamique du creusement des inégalités est une affaire politique pour laquelle il faut d'abord avoir l'appui du pays. Or, actuellement, la notion de solidarité perçue comme un devoir s'effrite. Montée de l'individualisme, chacun pour soi, constituent une menace pour la cohésion du pays.

Il faut arriver à convaincre les Français qu'une société plus égalitaire est plus sûre, plus confortable pour tous parce qu'elle est plus confiante, parce qu'elle est plus optimiste, plus démocratique. Ce travail n'est pas fait actuellement malgré les efforts insuffisamment relayés et valorisés du monde associatif.

Il y a eu certes des élans de solidarité dus à la crise de la Covid envers le personnel soignant et les personnes en première ligne mais ceci demeure insuffisant dans une société « archipelisée » telle que décrite par Jérôme Fourquet. Société dans laquelle « les riches et les banlieues font sécession ».

Pour celui qui fut aussi Commissaire général à l'investissement, Il s'agit d'une bataille culturelle, d'une bataille politique. Il faut que la lutte contre les inégalités devienne un enjeu politique dans le pays. C'est en effet le seul moyen de mettre en œuvre les mesures techniques, fiscales ou sociales nécessaires. Parmi celles-ci, la situation drama-

tique actuelle des jeunes nécessite la mise en place immédiate d'un RSA jeune. Seuls quatre pays en Europe, dont la France, n'accordent pas aux jeunes ce même avantage qu'ils accordent aux autres.

Il faut donc en premier lieu gagner une bataille idéologique sur la solidarité et la pauvreté.

Synthèse par Jean-Michel Eychenne,
Membre du Cercle

Louis Gallois, membre du Cercle Condorcet de Paris en est l'un des fondateurs. Ancien Président de la SNCF, d'EADS et du directoire du groupe PSA, il préside désormais La Fabrique de l'Industrie, laboratoire d'idées patronal nouvellement fondé pour réfléchir aux enjeux et aux perspectives de l'industrie française. Il préside par ailleurs la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

Plénière du 19 janvier 2021

Le pire n'est pas certain - Essai sur l'aveuglement catastrophisme

Catherine et Raphaël Larrère

Catherine Larrère est professeur émérite de philosophie de l'université de Paris 1. Raphaël Larrère est directeur de Recherches honoraire de l'INRAE; Ils ont publié ensemble plusieurs ouvrages sur les questions environnementales.

Le dernier livre écrit conjointement par Catherine et Raphaël Larrère « **Le pire n'est pas certain - Essai sur l'aveuglement catastrophiste** » est issu d'une conférence sur le thème de la transition écologique à laquelle-les deux auteurs ont participé à Cerisy en 2015, à un séminaire qui réunissait de nombreux autres intellectuels dont Yves Cochet, Dominique Méda et Jean-Pierre Dupuy.

Très tôt, et notamment lors de la rédaction du chapitre - compte rendu qui leur incombait, nos deux invités ont réalisé qu'il ne suffisait pas d'évoquer un seul « catastrophisme » dans les questions environnementales mais deux : « Le catastrophisme éclairé 1 » de Jean-Claude Dupuy, s'appuyant notamment sur les théories de Hans Jonas² qui considère que ce dernier est inévitable et celui éminemment plus optimiste qu'ils défendent

eux-mêmes et qui les conduit à se poser la question prioritaire : Peut-on y échapper ?

A l'issue de ce colloque, Catherine et Raphaël Larrère ont poursuivi leur étude en y intégrant notamment la collapsologie et ont pris la décision d'écrire leur livre afin, disent-ils, « de ne pas tomber dans l'optimisme béat ni s'effondrer », afin de pouvoir agir efficacement.

« Non, le pire n'est pas certain »

Le pire, effectivement, n'est pas certain nous dit Catherine Larrère, car il y a une multiplicité de possibles. L'effondrement n'est pas inéluctable

La collapsologie, ou théorie de l'effondrement telle que décrite par Yves Cochet, l'un de ses concepteur au sein de l'Institut Momentum, prévoit un effondrement inéluctable de notre civilisation : l'eau, l'alimentation, l'énergie, l'habillement, ne sont plus servis à des coûts raisonnables par des services encadrés par la loi. Pour le leader écologiste, cet effondrement pourrait se produire dès 2025 et de façon quasi certaine vers 2030.

Pablo Servigne et Raphaël Stevens qui ont défini les contours de la collapsologie dans un ouvrage paru en 2005 : « *Tout peut s'effondrer* », considèrent quant à eux que « l'effondrement de la civilisation thermo-industrielle est une évolution géographiquement hétérogène qui a déjà commencé, mais n'a pas encore atteint sa phase la plus critique, et qui se prolongera pendant une durée indéterminée. » (Cf. fr.wikipedia.org/wiki/Collapsologie).

Pour ces derniers, l'avènement de l'effondrement ne peut être daté, ni dans un avenir proche ou lointain. Pour d'autres encore, il concernerait à la fois les structures économiques, politiques et sociales et pourrait, pour ces raisons, différer selon les cas. Depuis la publication de leur livre, Catherine et Raphaël Larrère ont eu le sentiment que la notion « d'effondrement » telle que décrite abondamment jusqu'alors s'était quelque peu relativisée, notamment avec la crise du Covid 19 durant laquelle un début d'effondrement, économique et social, a paru se manifester mais l'Etat ne s'est pas effondré et a maintenu l'économie et la société hors de l'eau..

Pour les tenants de l'effondrement, ce concept demeure pour autant « inscrit dans le paysage mental de l'écologie » et cette pensée a encore du succès, au-delà même des cercles militants. Elle fait l'objet de très nombreuses publications.

Le livre de nos deux intervenants traite successivement trois thèmes : L'impossibilité de prévoir un effondrement, l'horizon de l'effondrement et le modèle social qui caractérise la pensée écologiste puis, enfin par la nécessité du « maintien des possibles »

De l'incohérence de prévoir un effondrement

Pour Raphaël Larrère, les collapsologues n'ont pas confiance dans la technologie et dans les mécanismes du marché ni dans les Etats et notamment dans les pouvoirs publics. Ils n'ont pas confiance dans la capacité des peuples à pousser les gouvernements à agir et pensent donc à un effondrement global de la société productiviste.

Ils n'ont pas confiance non plus dans la capacité de la société à défendre ses droits par les luttes civiles et à obliger les gouvernements à agir. D'où leur croyance dans l'effondrement dont la venue serait d'ailleurs scientifiquement démontrée.

Pour les collapsologues, le « système » qui concerne la planète entière serait tellement interconnecté qu'il pourrait s'effondrer autant du fait d'évènements internes qu'externes : bourse, guerres issues de la compétition entre Etats, extension du terrorisme ou catastrophes naturelles. Pour eux, tout système complexe serait ainsi menacé d'effondrement.

Ils s'appuient notamment pour cela sur la théorie des systèmes complexes inspirée de Joseph Tainter³.

C'est une conception qu'il est utile de remettre en cause.

Plusieurs avenir ouverts

Comme l'a argumenté Jean-Pierre Dupuy, dans un article paru en octobre 2020 dans la revue AOC (Analyse Opinion Critique) les systèmes complexes sont à la fois résilients et vulnérables. De ce fait, si un effondrement est possible, il n'est pas certain. Pour ce philosophe polytechnicien, nous sommes donc face à « une diversité d'avenir potentiels ».

Cette thèse est proche de celle défendue par Edgar Morin dans un entretien au Monde, que notre intervenant cite extenso : « *L'irruption de l'imprévu dans l'histoire n'a guère pénétré les consciences, or l'arrivée d'un imprévisible était prévisible* », d'où la maxime constante : « *Attends-toi à l'inattendu* »

Pour le sociologue, nous vivons certes dans un monde incertain et tragique et notre système socio-industriel a abimé la planète de façon souvent irréversible mais ce monde n'est pas pour autant entraîné dans un déterminisme systémique qui s'impose à lui. Nous sommes confrontés à l'incertitude et à des avenir possibles.

Pour Pablo Servigne, Raphaël Stevens et Gauthier Chapel, l'effondrement de ce monde est une mise en récit. A partir de faits imprécis, d'intuition, on dessine un schéma de notre vie jusqu'à l'effondrement. La collapsologie n'est-elle pas alors un mode déiste où l'homme aurait perdu tout moyen d'influencer sa destinée et s'orienterait vers un « happy collapse » intérieur, davantage orienté vers la croyance que vers le savoir ?

Pour Catherine Larrère, cette mise en récit de la collapsologie permet surtout de mettre en valeur un modèle social local, orienté autour de petites communautés auto-suffisantes vivant en harmonie avec leur environnement proche mais sans rapport ou presque avec les autres communautés.

Croyances sans science

Ainsi, on serait désormais plus orientés vers la croyance que vers le savoir. On serait, selon ces théories, tournés davantage vers la narration que vers l'argument scientifique. Il s'agit donc d'une utopie sociale.

Une particularité non négligeable de la conjonction de la théorie de l'effondrement et d'un système social basé sur la multitude de petites communautés est que toute révolution devient inutile. L'idée d'une centralité indispensable s'effondre. Pour autant, nous dit la philosophe, aucune communauté humaine n'est complètement isolée. Pour maintenir la paix entre les communautés, on a besoin d'Etat, d'hôpitaux, d'armée. Elle cite Etienne Balibar : « *Le problème majeur « n'est pas de ne pas avoir d'Etat, c'est de le contrôler.* » Ne pas avoir d'Etat reviendrait à vider l'écologie de tout sens politique.

C'est ce risque qui a conduit les auteurs à prendre la décision d'écrire ce livre afin, nous disent-ils, d'ouvrir les possibles.

Pour échapper à la collapsologie, il faut passer du singulier de l'effondrement au pluriel des catastrophes et abandonner pour cela l'analyse globale de ses tenants, celle-ci n'étant pas, loin de là, la seule approche possible pour appréhender l'avenir.

³ « *The Collapse of Complex Societies - 1988* ».

Regardons ce qui se passe et le pire n'est pas certain.

Catherine et Raphaël Larrère nous auront permis, assurément, de mieux l'appréhender.

Synthèse par Jean-Michel Eychenne - membre du Cercle

Plénière du 4 mai 2021

Les états d'urgence font redécouvrir la nécessité du Droit

Dominique Rousseau

Dominique Rousseau est professeur de droit et constitutionnaliste. Il a enseigné à Montpellier, où il fut président du Cercle Condorcet. Il est professeur à Paris 1 Panthéon Sorbonne. Il a été membre de l'institut de France et du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il a notamment écrit :

La démocratie Continue, LGDJ, Bruylant, 250 p., 1995

Radicaliser la démocratie, propositions pour une refondation, Seuil, Points, 2015

Le Droit doit s'entendre comme l'ensemble des droits et libertés garantis par la Déclaration de 1789, le préambule de 1946, la Charte de l'environnement. Que deviennent tous ces droits dans l'état d'exception, l'état d'urgence où l'on vit maintenant depuis 2015 ? Le quinquennat du Président actuel est bien parti pour se dérouler non pas sous le régime ordinaire des choses politiques mais sous ce régime de l'état d'exception. Cela fait maintenant sept ans que nous vivons dans l'état d'urgence sécuritaire, sanitaire, qui modifie l'ordre habituel du fonctionnement de l'Etat.

Locke et Hobbes

Il faut toutefois prendre du recul et peut-être replacer le débat sur les origines de l'Etat, notamment dans la philosophie contractualiste et l'opposition classique qu'il faut rappeler aujourd'hui entre Hobbes et Locke.

Pour Locke, dans l'état de nature les Hommes sont libres de vivre comme ils l'entendent ; ils disposent de libertés naturelles et l'Etat doit être organisé par et pour ces libertés. Hobbes, lui, dit

qu'effectivement les Hommes sont libres, mais qu'ils vivent dans un état d'insécurité permanente⁴. Autrement dit, il y a à la base de l'Etat, cette idée que nous avons acceptée dès l'origine, d'abandonner des libertés en échange de la sécurité.

L'Etat doit nous apporter la sécurité physique, alimentaire, de l'emploi... cette représentation de l'Etat comme l'institution qui apporte la sécurité reste très fortement présente dans la mémoire collective et ressurgit aujourd'hui devant l'insécurité, la peur, devant la mort. La méfiance se manifeste : le voisin est peut-être celui qui va nous contaminer.

Locke aurait donc perdu et Hobbes gagné. Toutefois, ce que pensait Locke : « *L'Homme a des libertés et il n'a pas à les abandonner à l'Etat* », cette philosophie va continuer à exister de manière souterraine et produire des révolutions, des luttes sociales et politiques. Les citoyens vont dire : « *Certes, l'Etat nous apporte de la sécurité, mais il faut que cet Etat protège nos libertés et nos droits* ». Droits d'aller et venir, de réunion etc. Cette philosophie politique va progressivement gagner du terrain pour atténuer l'aspect sécuritaire de l'Etat.

Sécurité et liberté un binôme toujours en tension

Il y a aujourd'hui, dans tout Etat, une tension entre l'élément sécurité et l'élément liberté.

Nous voyons la victoire de Locke sur Hobbes lorsque Montesquieu met en avant le principe de la séparation des pouvoirs : se méfier de la toute puissance de l'Etat Hobbesien et enlever à l'Etat des compétences : le législatif, le judiciaire et les confier à des instances indépendantes. La Déclaration de 1789 affirme que la Loi est l'expression de la volonté générale et que l'administration, la police ne peuvent pas se donner à elles-mêmes leurs règles de fonctionnement mais doivent obéir à la loi. Il y a une autre étape appelée « l'Etat de Droit » où, même le législateur ne peut plus voter les lois à sa convenance, mais doit voter des lois qui respectent la Déclaration de 89, la Convention européenne des Droits de l'Homme et les traités internationaux relatifs aux droits humains.

Au fil du temps, des révolutions, des luttes sociales, et politiques, les citoyens avaient remis la main sur leur Etat et avaient fini par - sinon le contrôler totalement - exercer un certain contrôle : par le suffrage universel, par la presse, par la rue (droit de manifester), par le contrôle des juges, nationaux ou européens, mais progressivement, il y a eu une réappropriation des citoyens par l'Etat.

⁴ « L'Homme est un loup pour l'Homme »

Il y aurait trop de Droits de l'Homme

Juste avant la crise sanitaire et sécuritaire, tout un courant philosophique se développait (Alain Finkielkraut, Michel Onfray, Marcel Gauchet). Ce dernier écrivant il y a une dizaine d'années : « *Stop ! Il y a trop de Droits de l'Homme* ». *La crise de la démocratie n'a pas pour cause la puissance du pouvoir, elle a pour cause la puissance des Droits de l'Homme qui empêche le pouvoir de dégager une politique d'intérêt général sur le long terme. Il y a trop de droits subjectifs et l'Etat ne peut plus définir l'intérêt général dès lors qu'il est contesté au nom des Droits de l'Homme.* »

Nous étions donc avant la pandémie dans une ambiance « anti droits de l'Homme », pas seulement aux Etats-Unis avec Trump, en Turquie Erdogan, en Hongrie Orban, Salvini en Italie, mais aussi en France.

Pour mémoire, François Fillon dans son programme en 2017 avait proposé que la France renégocie et sorte de la Convention européenne des Droits de l'Homme afin qu'elle ne soit plus soumise au respect de droits énoncé dans cette Convention de 1950. Il y a encore aujourd'hui des expressions très fortes contre le rôle du juge. Et récemment, notamment dans l'affaire Sarkozy, des critiques se sont faites entendre disant que les juges, en faisant respecter les Droits de l'Homme, ne permettaient pas à l'Etat d'affirmer ses politiques.

Un coup d'Etat d'urgence

La crise et ces états d'exception, d'urgence, vont remettre en cause cette vision des choses.

Par « un coup d'Etat d'urgence »⁵, l'Etat va reprendre aux citoyens ce que ceux-ci avaient gagné au fil du temps et de leurs luttes : le principe de la séparation des pouvoirs, puisque désormais il y a à côté de la Constitution officielle une « Constitution sauvage » avec comme institution clé le Conseil de défense sanitaire où se prennent les décisions. Le Parlement, le Conseil de Ministres sont mis hors jeu et tout se passe au sein de ce Conseil de défense dont la composition dépend de la volonté du Président de la République qui décide de la présence de tel ou tel Ministre et fait venir des hauts fonctionnaires... ceci sans compte rendu comme il est d'usage au Conseils des Ministres et ceci alors que le Code de la Santé Publique pouvait répondre à la situation.

Remise en cause également du principe de la négociation collective. Pendant toute cette période la démocratie sociale a été suspendue : négociations entre le patronat et les syndicats ouvriers sur les conditions de travail, retraites, tout est réglé par des *ordonnances* prises par le gouvernement.

Les collectivités locales ont aussi été mises à l'écart. Tout ce qui avait été construit progressivement : une démocratie représentative avec le principe de la séparation des pouvoirs, la décentralisation locale, la démocratie sociale, la démocratie territoriale, y compris la démocratie sanitaire, tout s'est trouvé suspendu.

Pour mémoire, les lois Kouchner de 2002 permettaient aux usagers des soins d'être associés à la définition des politiques de santé. Or là, toutes les dispositions créées par cette loi ont été marginalisées au profit d'un Conseil scientifique, créé hors droit par le Président de la République et composé de personnes qu'il estimait devoir y nommer.

En quelque sorte, on assiste à une résurgence de l'Etat Hobbesien qui avait été grignoté par Locke, profitant de la peur, de l'insécurité pour aller encore plus loin vers ce que Michel Foucault appelait un « biopouvoir ». Le pouvoir ne s'est pas contenté de marginaliser toutes les institutions officielles, il a aussi pénétré dans nos esprits, nos âmes, il a aussi touché nos corps en nous obligeant à porter des masques, à ne pas sortir de chez nous, au vaccin, à ouvrir les fenêtres, à limiter le nombre de personnes que nous recevons.

Autrement dit, la période que nous vivons est une période de recul. Si les systèmes politiques mettent toujours en tension la sécurité et la liberté, jusqu'à présent la liberté avait réussi à contenir l'élément sécurité, aujourd'hui les deux crises sécuritaire et sanitaire ont fait exploser le principe de liberté au profit du principe de sécurité. C'est la centralité du pouvoir, de son exercice, sans contrôle démocratique et sans appel à la délibération qui est en cause.

Situation irréversible ?

Pour autant, devons-nous être pessimistes ? Est-ce que ce climat de méfiance, d'insécurité ne va pas nous habituer à ne plus profiter de la liberté d'aller et venir, du droit de recevoir, de parler, de s'habiller comme on veut, de manifester, de s'amuser, de danser, de chanter librement... est-ce que tout cela ne va pas être d'être définitivement perdu, englouti par la peur, la méfiance, l'insécurité et l'Etat qui se met en place depuis une dizaine d'années ? Ce n'est pas certain.

⁵ Titre d'un article de Dominique Rousseau dans Le Monde

Une histoire est intéressante à rappeler en la circonstance : celle du vol de la Joconde. Un psychanalyste auteur d'un livre sur l'histoire de l'Art note que la réputation mondiale de la Joconde a explosé après son vol par cet ouvrier italien lorsqu'il travaillait au Louvre. Lorsqu'on a appris que la Joconde avait disparu, tout le monde s'est précipité au Louvre pour voir l'emplacement vide. La renommée mondiale de la Joconde, dit-il, est venue de sa disparition.

C'est quand les choses disparaissent qu'on les regrette et qu'on finit par reconsidérer la manière dont on les voyait avant leur disparition.

Aujourd'hui, nous sommes un peu dans la même situation. Nos libertés disparaissent ou sont affaiblies et cette disparition nous les fait réévaluer, nous les fait ré-apprécier et nous conduit à se mobiliser pour les retrouver et pour en faire à nouveau les principes à partir desquels refonder le monde d'après.

Le Droit comme instrument de la critique de l'état d'exception

Un philosophe comme Giorgio Agamben, très critique à l'égard de l'Etat de Droit utilise aujourd'hui le Droit pour critiquer l'état d'exception et l'état d'urgence. Dans un article extraordinaire il dit : « *aujourd'hui ce sont les policiers qui établissent la vérité d'un fait. Il faut que l'on revienne à ce que ce soient les juges qui établissent la vérité* ».

Donc, même ceux qui critiquaient le Droit comme étant une illusion, un « truc de juriste », un masque qui cache la domination des forces économiques... même ceux-là redécouvrent les droits et libertés et les utilisent comme instruments critiques de l'état d'urgence. Les droits et libertés sont donc devenus aujourd'hui les référents de la critique de l'état d'urgence

Un des reproches fait au Président est la remise en cause de la séparation des pouvoirs. Donc, c'est au nom de celle-ci, dont on se moquait avant, que l'on instruit la critique de l'état d'exception. C'est au nom de la liberté d'aller et venir, de la liberté individuelle, de la liberté de s'organiser, de la liberté de manifester, du droit à la santé, du droit à la vie que l'on critique les restrictions à ces libertés. Il est aussi intéressant d'observer, notamment chez les jeunes (mais pas seulement), cette redécouverte de la valeur des droits et libertés que l'on était en train de perdre.

En tant qu'enseignant, on assiste à des choses intéressantes : des étudiants redemandent des cours « en vrai », demandent des profs, alors qu'avant la pandémie, il y avait tout un discours :

« *les étudiants se foutent des profs, ils en ont marre des cours, ils ne veulent pas aller en amphi* ». Aujourd'hui ceux-ci demandent à revenir dans les Facultés, ils demandent à avoir des contacts avec les profs. On redécouvre la valeur de la relation pédagogique que l'on croyait perdue.

Les zooms c'est très bien, mais nous avons tous envie de retrouver la vraie réunion physique avec l'apéritif avant, les discussions après jusque sur le trottoir.

Les droits et libertés, parce qu'on est en train de les perdre, redeviennent des valeurs pour critiquer l'Etat d'exception et des valeurs pour reconstruire le système politique. Ce sont des raisons de rester optimistes.

La rationalité juridique

On dit souvent que l'état d'exception, l'état d'urgence que l'on vit est un état « vide de Droit ».

C'est une vieille querelle entre Carl Schmitt et Walter Benjamin. Benjamin disait : « *les états d'exception sont des états vides de Droit* ». Il faut s'expliquer sur le sens de cette expression. On voit bien que l'Etat dans lequel nous vivons n'est pas un Etat vide de Droit : il y a des lois, des règlements, des jugements, le Parlement se réunit, même s'il est marginalisé. Donc, il y a du Droit, sauf que c'est un « faux Droit », c'est un Droit qui ne répond pas à la rationalité juridique. C'est un Droit qui répond à d'autres rationalités que celle-ci. La rationalité juridique c'est la possibilité de rapporter une règle, une loi, une décision, à la Déclaration de 1789. Une rationalité juridique c'est le fait, pour une norme de découler logiquement des droits et libertés.

Dans le cas présent, si l'on prend les lois de l'état d'exception, leur référence n'est pas la Déclaration de 1789 ou le préambule de 1946, leur référent c'est : la nécessité (« nécessité fait loi »), ou c'est la Science, la rationalité scientifique, ou l'économie, ou la rationalité électorale. Autrement dit, l'Etat dans lequel nous sommes est un Etat « vide de Droit » non pas parce qu'il n'y a pas de Droit, mais parce que le Droit des états d'urgence ne répond pas à la rationalité juridique, mais à d'autres formes de rationalités. Cela oblige, notamment les juristes, à se poser la question : « *mais qu'est-ce qu'une rationalité juridique* » ?

Si nous disons que la loi votée par le Président ne répond pas à la rationalité juridique, nous sommes obligés de nous interroger sur ce qu'est cette rationalité juridique par rapport à une rationalité scientifique.

C'est toujours dans les périodes comme celle que nous vivons que les juristes sont poussés dans leurs retranchements et amenés à s'interroger sur ce qu'est vraiment le Droit et si l'on pourrait s'en passer.

Une société pourrait-elle se passer du Droit ? »

Il est évident que « non ». La santé d'un corps social - et on le voit aujourd'hui - dépend de la possibilité pour le corps (au sens premier du terme) de s'exprimer, dans sa manière de s'habiller, de consommer, de manger, de s'exprimer. Si le corps ne bénéficie pas des libertés « le corps est malade ». Ce n'est pas seulement le virus qui rend un corps malade, c'est aussi l'absence des droits et libertés qui fait que le « corps des citoyens » est mis en cause par l'état d'exception et par l'état d'urgence.

Pour résumer : oui, l'état d'urgence et l'état d'exception mettent en cause de manière très forte et radicale les droits et libertés que les citoyens avaient progressivement gagnés contre l'état de sécurité, mais cette marginalisation, cette disparition des droits conduit les sociétés à prendre conscience de ce qui est en train d'être perdu, à prendre conscience de l'importance de ces valeurs auxquelles on s'était habitué et à se remobiliser pour réaffirmer la pertinence de ces droits et libertés pour reconstruire la société de demain. L'état d'urgence fait ressurgir la nécessité du Droit pour défendre nos libertés.

La discussion a montré que :

Si la question de la nécessité peut s'accorder avec les droits fondamentaux ce sera en raison d'une proportionnalité à l'objectif poursuivi et sans être hors de la rationalité juridique. Or nombre de décisions se font en raison d'un ordre public, qui est plutôt une raison politique. La nécessité ne fait pas loi, elle doit se soumettre à la loi, ne pas en être sa source.

L'article premier de la Constitution de 1789 est encore devant nous comme objectif à atteindre : « *Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ».

Synthèse Françoise Le Berre - membre du Cercle

Plénière du 14 avril 2021

Les libertés publiques à l'épreuve des crises

avec Michel Tubiana

Avocat, ancien président de la Ligue des Droits de l'Homme

Depuis 40 ans, des crises majeures (du terrorisme aux pandémies comme le COVID-19) avec des événements à forte portée symbolique comme le 11 septembre 2001 ont conduit les gouvernements à limiter les libertés publiques. Du Patriot Act aux USA aux mesures d'états d'urgence contre le terrorisme ou liées au confinement chez nous.

Liberté ou sécurité?

En France, la loi *sécurité et liberté* du 2 février 1981 a été promulgué après une série d'attentats terroristes perpétrés depuis le début des années 1970, principalement d'origines intérieures (comme Action Directe...). Elle a été largement abrogée avec l'arrivée de la gauche au pouvoir (une des 101 propositions). Jusqu'en 1986, il n'y eut pas de retour d'une telle législation jugée liberticide, malgré son intitulé portant le mot de liberté. Mais depuis, à partir de la cohabitation, il y a eu une inflation de textes et de mesures administratives, le plus souvent en réaction à des actes terroristes. Cette dérive ne se matérialise pas que sous forme de lois mais aussi plus insidieusement par le passage du judiciaire fondé sur des lois et des principes à des juridictions administratives qui ne cherchent qu'à tester jusqu'où l'Etat peut aller loin dans ses écarts au Droit, pour assurer ce qui est considéré comme la sécurité des personnes et des biens.

On assiste aussi à un fort développement de la société de surveillance, aussi bien publique que privée, avec un délitement des libertés publiques sous la pression de rhétoriques sécuritaires. Ceci contribue à l'émergence ou au renforcement de peurs collectives associées au terrorisme ou aux menaces supposées des pays du Sud ou de l'Islam.

Cette inflation sécuritaire s'appuie indirectement sur l'article 34 de la Constitution qui délimite les pouvoirs de la loi. Le « reste » est au pouvoir de l'administration. Peu savent qu'il existe par ailleurs un code de la sécurité intérieure qui définit les droits de la police en termes administratifs et contribue à limiter les libertés publiques, notamment en cas de manifestation.

Les deux justices

Ainsi, il existe deux définitions de la légitime défense : l'une dans le code pénal, l'autre dans le code de sécurité intérieure. Dans cette dernière, les aspects « défense de l'ordre public » entrent en ligne de compte, aux dépens de ceux qui sont censés le troubler. L'ordre judiciaire n'intervient, éventuellement, que secondairement. Il faut rappeler que seuls 6% des contentieux vont au pénal, et que de plus le parquet qui incrimine et statue ne peut pas être considéré, en France, comme une instance indépendante.

La « justice administrative » domine dans de nombreuses situations l'ordre judiciaire. Il en est ainsi pour ce qui concerne la surveillance. Théoriquement sous l'autorité des juges, elle s'exerce de plus en plus souvent en raison de pratiques courantes ou de constitution de fichiers dont le contrôle réel n'est souvent qu'a posteriori, l'administration n'estimant pas nécessaire de saisir le juge.

C'est d'une importance capitale. Le juge judiciaire applique le Droit, alors que le juge administratif estime jusqu'où l'Etat peut aller trop loin. D'autant plus qu'il a tendance à considérer que les actes du gouvernement étant d'ordre régalién, il est possible de juger des actes comme raisonnables selon la Raison d'Etat, alors qu'ils ne le seraient pas pour l'ordre judiciaire. Michel Tubiana cite ainsi l'accord donné par le Conseil d'Etat au non rapatriement des enfants français retenus en Syrie, accord exorbitant du droit français, puisqu'il rejette la défense de citoyens français, mais jugé raisonnable pour l'Etat. La France a peu de contre pouvoir en ces domaines de sécurité et de libertés. Elle est d'ailleurs classée 23ème pays du Conseil de l'Europe en la matière. Le Conseil d'Etat, qui supervise la justice administrative, est une instance endogène à l'Etat : son indépendance est faible, constitué de personnes liées aux gouvernements. Il étudie la conformité des décisions et des lois en terme de contentieux possible. Mais il s'oppose peu.

Les lieux du pouvoir

Michel Tubiana estime que le Conseil Constitutionnel, qui pourrait être une instance meilleure garante des droits constitutionnels, ne présente pas toujours des garanties supérieures. Trois de ses membres sont d'anciens premiers ministres. Récemment, il n'a pris de distance en matière de Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) que sur la question de fraternité à l'égard des immigrés, rejetant les décisions et jugements contre des personnes ayant aidé des migrants en difficulté (vallée de la Roya notamment). Sur des sujets liés aux états d'urgence, il n'a pas fait preuve de prise en compte des temporalités.

Aucune liberté n'est absolue et certaines peuvent être soumises à des objectifs particuliers, mais il faut toujours garder un principe de proportionnalité. Or on observe un déplacement des normes qui deviennent des absolus et les exceptions deviennent le droit commun. Ainsi en est-il de la notion de bande organisée à partir d'actes terroristes. C'est ce qui contribue au développement de nombreux contentieux. Vivre dans un Etat de Droit ne devrait pas pouvoir dire qu'il faut aller au tribunal pour faire respecter la loi. Pourtant c'est de plus en plus le cas. Et ce n'est plus seulement avec l'Etat central, mais aussi avec les collectivités territoriales.

Les citoyens ont conscience de cette évolution des lieux de pouvoirs, souvent exercés au nom d'impératifs supérieurs : ainsi les réformes du chômage, la loi séparatisme, celle sur la sécurité globale, auxquelles il est difficile de s'opposer. Les intérêts économiques, les contraintes globales semblent nous dicter sans nuance les voies à suivre. De plus, faire des lois particulières pour des objets de circonstances, rend confuse notre démocratie, morcèle notre réflexion et nos débats, sous la pression d'idées liberticides. La crise sanitaire a ajouté à l'état d'urgence anti-terroriste des urgences sanitaires. La mise en œuvre de mesures coercitives est parfois nécessaire, temporairement et donc acceptée, mais la question est celle de la réversibilité.

L'exception et la règle

Pour aider à l'acceptation des ces mesures exceptionnelles hors du droit commun, il est dit que ce sont des mesures transitoires qui prendront fin avec la disparition des crises qu'elles doivent traiter. Mais nous savons qu'il est toujours difficile de revenir en arrière. : depuis 2015, nous sommes en état d'urgence plus de la moitié de notre temps ! Les mesures liées à l'état d'urgence passent régulièrement dans le droit commun. D'une certaine façon, les démocraties sont « piégées » par les actes terroristes : en réduisant leur état de droit, elles se conforment, en partie, aux objectifs des terroristes de détruire l'état de droit.

La réversibilité sera-t-elle « révolutionnaire » ? Elle nécessite une rupture profonde d'une société imaginée sous les risques vers une société souhaitée apaisée. Ceci poserait un problème majeur en cas d'arrivée au pouvoir par les urnes de l'extrême droite.

Etats d'urgence, citoyenneté en danger?

Dans cette période d'états d'urgences et de contraintes économiques fortes, la défense des Droits de l'Homme, de la citoyenneté, devient diffi-

cile. La citoyenneté elle-même paraît inefficace et contribue à l'émergence de mouvements d'opposition hors des cadres, où la méfiance domine.

Enfin, il faut sans doute changer de paradigme et inclure l'humain dans sa totalité, c'est à dire avec la nature dont il fait partie. La crise liée au dérèglement climatique nécessitera une inflexion significative de nos modes de vie : sera-t-elle imposée par le haut avec un risque de creusement des inégalités et de soumission à certains lobbies ou bien les gouvernements respecteront-ils les valeurs démocratiques et feront-ils appel à l'intelligence des citoyens avec une co-construction des mesures à prendre ?

Le pouvoir appelle le pouvoir. Comment dans ces conditions préserver la démocratie : équilibre des pouvoirs, existence de contre-pouvoirs, ... et les valeurs républicaines face à des événements paroxystiques ? Comment éviter la dérive sécuritaire et autoritaire actuelle ?

Les réponses seront dans nos actions pour la démocratie et la citoyenneté.

Synthèse par Bernard Wolfer

PS : depuis cette conférence, donnée en avril 2021, les manifestations et contestations sur des questions de libertés publiques ont été nombreuses. La notion de liberté apparaît en « souffrance », employée à hue et à dia comme totem ou comme valeur. La question de l'égalité est également soulevée, supposée trahie par les mesures nouvelles, ce que le conseil Constitutionnel n'a pas retenu. Notons que le troisième terme de notre devise républicaine est peu employé : il est pourtant au coeur des crises que nous vivons.

Post Scriptum

Nous avons appris le décès, samedi 2 octobre, de Michel Tubiana. Les hommages ont été rendus à un avocat défenseur inlassable des libertés civiques et de la citoyenneté.

Nous avons conclu son intervention en espérant, avec lui, continuer un jour prochain le débat nécessaire sur les libertés publiques, tant il nous semblait important d'y revenir encore et encore.

Son intervention en avril de cette année, au Cercle Condorcet de Paris, témoignait de son attachement aux libertés publiques. Il nous montrait combien les états d'urgences, qu'ils soient justifiés par les attaques terroristes, les émeutes des banlieues ou une crise sanitaire portent en eux des dérives possibles à l'état de droit et qu'au nom de la sécu-

rité on a tôt fait de sacrifier les libertés, parfois de façon durable.

Vous en avez ici une transcription résumée où il insiste notamment sur le fait qu'une « justice » administrative, hors état de droit, se substitue trop souvent à la justice de la loi, les juges étant alors critiqués, et avec eux la loi. Il y a toujours une tentation, dans notre République, à soumettre la justice au nom de la loi à une administration de l'ordre public, à la limite de la loi, voir hors d'elle. Nous y sommes entré à propos des expulsions de migrants, de gestion de manifestations, de contrôles policiers, etc.

En ce moment le thème de la sécurité revient sous des habits divers, y compris racistes et xénophobes. Certains candidats à la présidentielle proposent de modifier la Constitution par référendum afin d'y inscrire des limites à la circulation des personnes, à l'immigration, et aller vers une société plus policée que libérale, de surveillance plus que de confiance, d'exclusion plus que de solidarité, fondée sur un nationalisme étroit, rejetant de fait l'intégration européenne, sans le dire.

De son côté Dominique Rousseau nous indiquait, en mai, combien le recours à la loi est nécessaire dans nos sociétés démocratiques.

Ces deux interventions venaient à point nommé alors que nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la légitimité des décisions et des actes des autorités sanitaires. Les manifestations contre le pass sanitaire, les actions contre les vaccinations mettent en évidence des conceptions opposées de la liberté, selon qu'elle est strictement individuelle ou qu'elle s'accorde avec certains biens publics et des libertés partagées.

Mais elles indiquaient aussi les dangers des recours aux états d'urgences pour les libertés publiques.

Le débat mérite d'être poursuivi. Mais nous devons le faire sans Michel Tubiana.

Tribune

Pourquoi le Festival d'Avignon ne mourra jamais...

Ce Festival (IN et OFF confondus), est le plus grand des Festivals Européens. Créé en 1947 par Jean Vilar, il a tenu bon contre vents et marées... deux seules annulations en 2003 (pour cause de grève des intermittents) et en 2020 (pour cause de

Corona virus). Ce Festival attire 700.000 personnes en trois semaines qui viennent assister à 1.600 spectacles. Les retombées économiques pour la ville d'Avignon sont considérables (25 Millions d'€ grâce au IN et 100 millions d'€ grâce au OFF). Les commerçants réalisent entre 20 et 30% de leur chiffre d'affaires annuels en 3 semaines seulement.

Mais cessons de parler chiffres, parlons maintenant battements de cœur, audaces, créativité, imagination et ouverture sur un public friand de venir découvrir, palper, prendre le pouls de la culture.

Ce festival ne mourra jamais car il vous offre des sensations que nous ne connaissons nulle part ailleurs... Où peut-on entendre ailleurs qu'à Avignon la parole de Montherlant dans un jardin à 10h du matin, Arrabal dans une cave voûtée à midi, Shakespeare dans une carrière en plein après-midi, suivi par un texte inédit sur Marguerite Duras en début de soirée, et tard dans la nuit un spectacle sur Léonard de Vinci ... le mélange des genres (et des gens) est une richesse fondamentale donc indispensable à notre ouverture sur le monde.

Ce Festival ne mourra jamais car il y souffle un vent de liberté inconnu dans la plupart des autres festivals. On vient ici défendre des idées, des auteurs, des émotions sans censure ni sélection préalable. Ce sont des prises de risques permanentes, tant pour le spectateur qui soudain découvre la force d'un texte non encore publié et le loge à jamais dans un coin de sa mémoire, que pour les comédiens qui se jettent sans filet dans cette extravagante aventure humaine dont ils ne savent jamais à l'avance s'ils en sortiront fêtés, couverts d'articles élogieux et de promesses de contrats ou s'ils repartiront dans leur région désenchantés, boudés par un public qui leur aura préféré d'autres créations que la leur... grande école d'humilité que ce Festival !

Ce Festival ne mourra jamais car il se transmet de génération en génération. On vient là pour humer la température du siècle mais aussi de tous les siècles passés (Eschyle y côtoie Anouilh ou Ionesco) et de toutes les cultures (une quarantaine de nationalités y sont représentées).

A ceux qui ne sont jamais venus au Festival d'Avignon, j'ai envie de dire : courez-y !

A ceux qui hésitent à revenir, j'ai envie de dire : n'ayez crainte, vous allez contracter un virus, c'est vrai, mais ce n'est pas celui auquel vous pensez... c'est celui de l'Amour de la Culture (vous vous souvenez, ce produit qui a été décrété « produit non essentiel !? » au fort de la pandémie). Une fois

que vous aurez contracté ce nouveau virus, celui de la création libre et du partage inédit d'émotions, je suis sûre que vous ne chercherez pas à en guérir ! ... pire ! Vous serez fier d'être contagieux !...

Pierrette Dupoyet, Juin 2021, Comédienne fidèle au Festival d'Avignon depuis 38 ans. Membre du Cercle

Non la Commune n'est pas morte!

Malgré ce qu'a pu en dire un certain historien, spécialiste des lieux de mémoire, la Commune n'est pas morte. Elle reste vivante dans l'imaginaire français, et mérite encore qu'on la célèbre. C'était cette année les 150 ans de sa survenue mais aussi de sa défaite. Défaite? Oui sans doute avec la répression sanglante qui l'a fait disparaître et la mise au pilori apparente de ses idées révolutionnaires, laquelle dure encore dans bien des esprits.

Pourtant cette Commune qui ne dura que de mars en mai 1871 est restée dans les mémoires et l'on peut dire aujourd'hui qu'elle fut, à bien des égards, l'accoucheuse de nombreux progrès humains.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'elle fut d'abord un mouvement populaire pour défendre Paris de l'avancée des Prussiens et qu'elle s'opposa ainsi à certains défaitistes prêts abandonner la capitale. Ce fut donc un peuple en armes qui défendit Paris contre l'ennemi mais aussi contre ceux qui ayant fui à Versailles voulurent lui reprendre ses canons sur la fameuse Butte rouge.

D'une certaine façon, la résistance de la garde nationale parisienne a empêché les prussiens de rentrer dans Paris et obligé la nouvelle République, dominée par des royalistes, d'être plus « patriote » et plus républicaine. Une victoire républicaine donc, peut-être définitive.

Si l'on se souvient le plus souvent de figures de la Commune, Louise Michel, Jules Vallès, Eugène Varlin, Auguste Blanqui, Léo Delescluzes, Prosper-Olivier Lissagaray, Gustave Courbet, Victorine Brochet et bien d'autres, c'est trop souvent pour oublier leurs oeuvres. Ils furent surtout les acteurs d'un mouvement profond de la société française portée vers la mise en oeuvre de principes essentiels de la République. L'égalité, revendiquée pour les ouvriers et les ouvrières, en droit mais aussi en

salaires. Le droit de vote pour les femmes. La fin du travail des enfants, la fin des longues journées de travail : Vers les huit heures par jour, la limitation du travail de nuit, etc.

Ce fut aussi la mise en oeuvre de l'école publique pour tous que la troisième République reprendra à son compte. Et quelle ironie de rappeler que les « Jules », notamment Jules Ferry, anti communard fervent, ont appliqué d'une certaine façon le programme des communards.

Ce fut la revendication de la laïcité et de la liberté de conscience. Il faudra attendre 1905 pour que cela devienne une loi de la République. S'en souvenir, c'est aussi comprendre la nécessité impérieuse de séparer le politique du religieux, et donner ainsi à tout citoyen la liberté d'être en conscience ... libre de lui-même.

La Commune ne fut pas que parisienne. Elle a connu des expressions vivantes dans d'autres villes de France (Saint Etienne, Lyon, Narbonne, Seine et Marne, etc) et parfois avant Paris.

Elle ne fut pas que française. Des militants étrangers y participèrent à leur façon, comme Garibaldi, ou plus encore Léo Frankel. Enfin son retentissement fut international, aussi bien auprès de ceux qui l'enviaient que de ceux qui la vilipendaient par peur qu'elle se répande.

Marx écrivait que la Commune de Paris a rallié les ouvriers du monde à l'Internationale, alors que les allemands n'avaient conquis que deux provinces! Au delà de la rhétorique, il est possible d'évoquer une influence réelle.

La Commune c'est aussi une expérience démocratique nouvelle. Des élections rapidement organisées pour élire ses représentants. Une volonté de débattre des mesures à prendre, dans tous les domaines. Face aux pénuries créées par le blocus de Paris, la création de cantines, de coopératives, etc. C'est aussi le souci de partager le pouvoir de décider et d'agir, au niveau le plus pertinent. Nombre de conceptions du « communalisme » contemporain sont nées entre mars et mai 1871.

Il serait pourtant exagéré de dire et de croire que ces idées, ces valeurs, ces pratiques sont spontanément apparues à ce moment révolutionnaire là. Elles poursuivaient des idées des Lumières, de la Révolution Française et des mouvements populaires du 19ème siècle, notamment de la Révolution de 1848.

Ce que la Commune a apporté, c'est la concrétisation d'une conception sociale de la démocratie qui n'avait jamais eu lieu auparavant. Depuis 150 ans,

cette démocratie sociale a gagné de multiples espaces, par l'éducation, la santé, la sécurité sociale, etc. Et pas seulement en France.

Nous avons espéré célébrer à notre humble façon cet anniversaire. Mais ce ne fut pas possible. On lira cependant avec intérêt les nombreux ouvrages qui en témoignent, et parmi ceux-ci :

PO Lissagaray : *Histoire de la Commune de 1871.*

Jacques Rougerie : *la Commune de 1871*

Louise Michel : *La Commune*

Ludivine Bantigny : *La Commune au présent*

Michèle Audin : *La Semaine Sanglante*

On se rappellera aussi du *Temps des cerises* de Jean Baptiste Clément.

Et pourquoi pas de Victor Hugo qui, s'il ne fut pas communard, a consacré certains de ses vers les plus forts à l'**Année terrible** 1871, dans le poème *A ceux qu'on foule aux pieds*.

Je n'ai plus d'ennemis quand ils sont malheureux.
Mais surtout c'est le peuple, attendant son salaire,
Le peuple, qui parfois devient impopulaire,
.../...

Etant les ignorants, ils sont les incléments ;
Hélas ! combien de temps faudra-t-il vous redire
À vous tous, que c'était à vous de les conduire,
Qu'il fallait leur donner leur part de la cité,
.../...

Vous les avez laissés en proie au labyrinthe.
Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte ;
C'est qu'ils n'ont pas senti votre fraternité.

Ils errent ; l'instinct bon se nourrit de clarté ;
Ils n'ont rien dont leur âme obscure se repaisse ;
Ils cherchent des lueurs dans la nuit, plus épaisse
Et plus morne là-haut que les branches des bois ;
Pas un phare. A tâtons, en détresse, aux abois,
Comment peut-il penser celui qui ne peut vivre ?
En tournant dans un cercle horrible, on devient ivre
.../...

Et c'est pourquoi j'ai pris la résolution
De demander pour tous le pain et la lumière.
.../...

Moi, pour aider le peuple à résoudre un problème,
Je me penche vers lui. Commencement : je l'aime.
Le reste vient après. Oui, je suis avec vous...

Bernard Wolfer